

Karhibou - Infos pratiques



Conditions d'admission

Avoir de 2 ½ ans à 4 ans. L'inscription est en principe pour une année scolaire complète de septembre à juin. Nous acceptons des inscriptions en cours d'année.

Habillement

Les parents sont priés d'habiller leur enfant avec des vêtements peu dommageables pour venir à l'atelier. Nous déclinons toutes responsabilités en cas de perte ou de casse d'objets personnels ou d'habits.

Comme l'atelier se déroule à l'extérieur, il vous est demandé de vêtir votre enfant de façon appropriée à la météo et aux saisons. (Adopter la politique de l'oignon ! On peut toujours enlever des couches...)

De plus, il est demandé aux parents de bien contrôler leur enfant après chaque atelier quant aux piqûres de tiques.

Conditions de paiement

Le paiement s'effectuera en 3 fois, vous recevrez 3 factures, soit :

à la rentrée en septembre pour les 4 premiers mois,
à la reprise en janvier pour les 3 mois suivants
et au début avril pour les 3 derniers mois.

Formalités de départ

L'enfant est inscrit en principe pour une année scolaire complète.

Néanmoins, si, pour un déménagement, une modification professionnelle ou une raison majeure, l'enfant doit quitter l'atelier avant la fin de l'année scolaire, le départ sera annoncé à l'avance et la tranche en cours de l'écolage devra être acquittée.

Il n'est prévu aucune déduction en cas d'absence. Toutefois, il est possible de remplacer les journées manquées. De plus, en cas d'absence prolongée due à la maladie ou à un accident, un arrangement pourra être conclu.

Trajets

Les parents accompagnent leur enfant et viennent le rechercher sur le chemin de remaniement. Les parents sont tenus d'avertir l'animatrice en cas de retard ou d'empêchement. Les trajets de la maison à l'atelier de jeux et vice-versa sont sous la responsabilité des parents.

Urgences

En cas d'urgence, l'animatrice prendra immédiatement les mesures nécessaires (ambulance, premiers secours, ...etc.) dont les frais seront à la charge des parents. S'il n'y a pas d'urgence, elle cherchera d'abord à joindre les parents ou les personnes de contact communiquées.

En cas d'absence de l'enfant (maladie ou autre), l'animatrice sera avertie au plus vite. Dans le cas où l'animatrice est malade, elle prévient aussitôt les parents. En cas d'absence de plus d'une semaine, elle engagera une remplaçante ou, à défaut, trouvera un arrangement (remplacement des journées d'absence, remboursement partiel, etc.). Les absences pour maladie de l'animatrice de moins d'une semaine ne sont ni remboursées, ni compensées.

Responsabilités

Les assurances accidents, vols et responsabilité civile des enfants fréquentant l'atelier de jeux sont obligatoires et du ressort des parents.

L'atelier Karhibou a une assurance RC entreprise pour la durée de l'atelier uniquement.